

ses efforts pour empêcher une injustice. Ces efforts ont été vains, et nous nous retirons de l'affaire.

Le ministre de demain fera ce qu'il voudra contre les princes. Il n'y aura pas une protestation parmi nous!

Les amis des princes leur ont refusé des juges. Les princes restent soumis à l'arbitraire. On expulsera tous ceux qui s'agitent ou dont les partisans feront des manifestations factieuses. Les Chambres approuveront ces mesures. Ne comptez pas, en effet, que le centre gauche du Sénat se fasse le complice d'entreprises anti-républicaines.

MAREUIL.

### LA LAÏCISATION DES HOPITALS

La Gazette des Hôpitaux publie la lettre suivante de M. Armand Després, chirurgien de l'hôpital de la Charité :

Mon cher Directeur,  
Le conseil municipal de Paris a voté le budget de l'assistance publique, à la condition que le directeur de cette administration laïciserait, en 1883, trois hôpitaux, c'est-à-dire que l'on exchasserait les sœurs hospitalières. Ce vote est sans valeur. La subvention que la ville accorde aux hôpitaux et qui est destinée à équilibrer leur budget est obligatoire sans condition : c'est l'équivalent de l'ancien droit sur l'école qui a été abrogé par la loi de 1801.

Le conseil municipal de Paris a voté le budget de l'assistance publique, à la condition que le directeur de cette administration laïciserait, en 1883, trois hôpitaux, c'est-à-dire que l'on exchasserait les sœurs hospitalières. Ce vote est sans valeur. La subvention que la ville accorde aux hôpitaux et qui est destinée à équilibrer leur budget est obligatoire sans condition : c'est l'équivalent de l'ancien droit sur l'école qui a été abrogé par la loi de 1801.

Le conseil municipal de Paris a voté le budget de l'assistance publique, à la condition que le directeur de cette administration laïciserait, en 1883, trois hôpitaux, c'est-à-dire que l'on exchasserait les sœurs hospitalières. Ce vote est sans valeur.

### LE DEVOIR DES CATHOLIQUES EN MATIÈRE POLITIQUE

Le mandement de l'évêque de Nottingham traite d'une question fort importante : DU DEVOIR DE L'ACTION POLITIQUE.

Si les enfants de ce monde, dit-il, s'unissent en matière politique contre l'Eglise et contre l'Évangile, le devoir des enfants de lumière n'est-il pas de s'unir politiquement pour la défense de ces choses sacrées? Si les puissances du mal se liguent et conspirent pour concentrer toutes les forces et l'autorité du gouvernement civil entre leurs mains, les catholiques peuvent-ils en toute sécurité de conscience rester tranquilles chez eux et s'abstenir de se mêler de politique? Ne point se mêler de politique, cela équivaut à abandonner toute autorité, toute puissance dans l'Etat à ceux qui n'ont pas la vraie foi, qui ne sont pas les enfants de Dieu et qui trop souvent sont les ennemis de l'Eglise. Ceci ne ressemble-t-il pas à une lâcheté, à une trahison envers la plus sacrée des causes?

### REVUE DE LA PRESSE

Le vote du Sénat et la presse parisienne

Le Parlement loue le Sénat d'avoir montré plus de fermeté qu'on ne paraissait attendre de lui. Il prévoit bien que le vote d'hier va provoquer dans l'autre Chambre une véritable explosion de colère et d'injures et une nouvelle campagne pour la révision. Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas de ce côté qu'est le danger :

Il est tout entier dans l'éventualité d'une répétition ou d'une parodie de ce qui s'est passé, il y a trois ans, lors du rejet de l'article 7. Il est dans les résolutions violentes auxquelles peut se laisser pousser, dans un premier moment de colère, la Chambre des députés. Il est dans les injonctions qui seront peut-être adressées au futur ministre, dans la docilité avec laquelle les successeurs de M. Fallières et de ses collègues, s'ils sont fallières, pourront accepter et exécuter ces sommations. Il est dans la facilité avec laquelle les assemblées s'engagent parfois dans la voie des mesures révolutionnaires, lorsqu'elles ne trouvent pas en elles-mêmes le sang-froid qui devrait être leur première vertu, lorsqu'elles ne trouvent pas devant elles un gouvernement ferme et résolu. Déjà l'on parle d'expulsions qui seraient ordonnées par la Chambre seule, ou ratifiées par elle seule. Nous allons voir éclore en masse les détestables conseils de répressailles et d'arbitraire, et nous serons bien étonnés si, sous une forme plus ou moins

impérieuse, ils n'étaient pas portés à la tribune.

Le Journal des Débats se félicite de la victoire, mais il constate qu'elle n'a été obtenue qu'après une crise dont la République ne peut retirer aucun avantage.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle estime que, pour former un ministère homogène et parlementaire, la difficulté est aujourd'hui plus grande qu'hier. Réussira-t-on? Il n'en est pas bien persuadé.

Le Rappel s'efforce de convaincre la Chambre qu'elle aurait tort d'engager la lutte contre le Sénat à propos des lois de proscription.

Le Voltaire croit que le gouvernement devra se passer désormais de la collaboration du Sénat.

La défaite de ses amis cause à la République française une douleur cuisante; elle se répand en violentes diatribes contre le Sénat et les « libéraux intraitables ». Elle voit dans le rejet de la loi de proscription « une nouvelle édition du » projet de l'article 7, une répétition du » 10 Mai, une reprise du 24 Mai ». D'ailleurs elle déclare que la situation ne l'effraye pas :

Si les prétendants essayent de profiter de l'impunité que M. de Broglie s'imagine leur avoir procurée, ils se tromperont. La Chambre des députés est là. Elle saura bien obliger le gouvernement, quel qu'il soit, à faire respecter la République, fût-ce par les moyens expéditifs dont MM. Léon Say et Waddington voudraient se réserver le privilège. Le pays peut y compter.

Avec la Justice, les menaces deviennent plus violentes encore :

Les hommes du jour de malheur disent encore aujourd'hui à la France républicaine : Tu ne te défendras pas contre les prétendants !

Il y a là une situation d'une gravité singulière. Elle impose aux représentants du suffrage universel deux devoirs impérieux. Le premier, c'est d'exiger du gouvernement les mesures les plus énergiques contre les prétendants.

... Vous ne voulez pas qu'on agisse contre les prétendants? On agira malgré vous.

Le second devoir de la Chambre, c'est de sortir enfin la France de cette situation algébrique par le seul moyen praticable, c'est-à-dire par la révision.

Il faut que nous ayons une constitution qui assure le dernier mot à la souveraineté nationale. Comment? Par quels moyens? Le Congrès décidera. On connaît assez nos opinions à ce sujet. Mais la question posée est au-dessus de tous les systèmes constitutionnels. C'est la question de la République même.

La révision et un ministère résolu contre les prétendants, voilà ce que la Chambre doit exiger.

... Puisse la Chambre trouver une heure d'énergie! Mais il importe que le pays la stimule; qu'on s'organise, qu'on pétitionne, qu'on force les limites à marcher; qu'on ne laisse pas disparaître dans les intrigues ministérielles les nécessités de la situation. Il suffit au pays de vouloir pour pouvoir.

Mais M. Camille Pelletan, qui parle de la sorte, n'est encore qu'un opportuniste. La mesure que propose M. de Rochefort, dans l'Intransigeant, est autrement radicale et faite pour plaire aux proscriptionnistes. Il ne s'agit de rien moins que d'envoyer les Princes occuper à la Nouvelle-Calédonie la place laissée vide par ces aimables et intelligents républicains qui l'annistie nous a rendus.

Nous avons laissé, en quittant — à la nage — la presqu'île Ducos, une pallothe bâtie, comme la majorité sénatoriale, de boue et de crachat. Cette mesure canaque doit être actuellement quelque peu décolorée, d'autant que déjà, à l'époque où nous l'habitons, la pluie pénétrait à travers le toit au point d'inonder parfois nos hamacs. Comment? Par quels moyens? Le Congrès décidera. On connaît assez nos opinions à ce sujet. Mais la question posée est au-dessus de tous les systèmes constitutionnels. C'est la question de la République même.

Le Congrès décidera. On connaît assez nos opinions à ce sujet. Mais la question posée est au-dessus de tous les systèmes constitutionnels. C'est la question de la République même.

Le Français écrit :

Le Sénat n'aura certes pas à regretter cet acte d'opposition; c'est celui d'une résistance aussi prévoyante que logique. Il a fait son devoir constitutionnel de modérateur et de conservateur. On saura dans le pays qu'il y a vraiment encore un Sénat. Peut-être les ministres de demain seront-ils moins tentés de l'oublier que ceux de la veille; peut-être seront-ils également avertis du danger auquel un gouvernement s'expose en laissant, par une lâche faiblesse, à des Plouquet et à des Lockroy, le temps et la liberté de poser, d'un air sûr, irritants, des questions si provocantes, si irritantes, si compromettantes. Quant à la crise d'aujourd'hui, le Sénat peut se consoler : entre le mal parlementaire que son refus aura causé, dans ce conflit, et le mal civil et national que la loi eût autorisé à commettre, il n'y a pas de comparaison.

Le Sénat n'aura certes pas à regretter cet acte d'opposition; c'est celui d'une résistance aussi prévoyante que logique. Il a fait son devoir constitutionnel de modérateur et de conservateur. On saura dans le pays qu'il y a vraiment encore un Sénat. Peut-être les ministres de demain seront-ils moins tentés de l'oublier que ceux de la veille; peut-être seront-ils également avertis du danger auquel un gouvernement s'expose en laissant, par une lâche faiblesse, à des Plouquet et à des Lockroy, le temps et la liberté de poser, d'un air sûr, irritants, des questions si provocantes, si irritantes, si compromettantes. Quant à la crise d'aujourd'hui, le Sénat peut se consoler : entre le mal parlementaire que son refus aura causé, dans ce conflit, et le mal civil et national que la loi eût autorisé à commettre, il n'y a pas de comparaison.

Le Sénat n'aura certes pas à regretter cet acte d'opposition; c'est celui d'une résistance aussi prévoyante que logique. Il a fait son devoir constitutionnel de modérateur et de conservateur. On saura dans le pays qu'il y a vraiment encore un Sénat. Peut-être les ministres de demain seront-ils moins tentés de l'oublier que ceux de la veille; peut-être seront-ils également avertis du danger auquel un gouvernement s'expose en laissant, par une lâche faiblesse, à des Plouquet et à des Lockroy, le temps et la liberté de poser, d'un air sûr, irritants, des questions si provocantes, si irritantes, si compromettantes. Quant à la crise d'aujourd'hui, le Sénat peut se consoler : entre le mal parlementaire que son refus aura causé, dans ce conflit, et le mal civil et national que la loi eût autorisé à commettre, il n'y a pas de comparaison.

Dans l'armée, l'inquiétude et le mécontentement. En criant que la République était en danger et que sa peur était légitime, on a certainement affaibli la confiance de plus d'un de ces électeurs que la République a gagnés peu à peu par l'apparence de son bonheur, par la promesse de son éternité, et qui ont besoin de croire qu'elle a toujours pour elle la faveur de la fortune et la sûreté de l'avenir. On a changé, aux yeux d'une foule de républicains raisonnables, l'idéal de la République; on a excité leur défiance; on a diminué leur foi. On a même commencé à séparer de la gauche une partie de ce centre gauche dont on avait la prudence et dont on revenait l'honnêtement, en même temps qu'on lui jetait ingratement mille soupçons injurieux pour sa conscience; témoin les aveux de MM. Léon Say et Waddington, parlant de leur « tristesse profonde »; témoin l'éloquent discours de M. Allou; témoin le vote des cinquante et un républicains qui ont répondu à la loi.

Libre aux Jacobins de ne pas constater tout ce mal. Ils sont assez aveugles pour ne pas le voir. Nul doute même qu'ils ne soient assez forcés pour l'accroître. Leur solécisme langage de ce matin réclame des représailles laïques; leur vindicte implacable appelle des ministres hardis, furieux, acharnés, qui osent, au mépris du Sénat, opérer par des décrets tout ce qu'il n'a pas voulu permettre par une loi quelconque. Ce serait une autre crise, plus grave encore que la première. Le régime des lois finirait; le gouvernement de la République cesserait d'être un gouvernement nominal et régulier; nous serions sous un régime despotique et démagogique qui ne mériterait plus le respect et qui n'obtiendrait plus que de la terreur l'obéissance.

Voici la conclusion de l'Union :

Ce que des esprits superficiels ont pris pour un incident imprévu, au contraire, un accident qui révèle l'état morbide d'un régime sous lequel on verra se reproduire, sans cesse, jusqu'à sa chute, des agitations funestes à la grandeur, au repos, à la prospérité de la patrie.

La République en est arrivée à une période de délire où tout effort de gouvernement est vain. Aucune direction ne préside à ses destinées; la fatalité politique, à laquelle M. Chancel-Lacour croit après Napoléon, a joint l'incapacité des hommes aux périls des choses; la République meurt d'impuissance; elle a alarmé les intérêts après avoir violé les lois, outragé la loi et les droits de la France; aussi tombera-t-elle sous les malédictions du pays. La main de Dieu se montre sur les murailles de la salle des orgies révolutionnaires.

Les violents, en poussant le gouvernement à des actes iniques, le poussaient à sa perte; les modérés, en s'opposant parfois à ces actes, ne sauveront pas un pouce qui s'effondre sous le mépris national.

### ÉTANGER

Le comte Duchâtel

L'empereur François-Joseph a envoyé hier au comte Duchâtel le grand cordon de Saint Etienne, ainsi que notre ambassadeur l'ait pu porter les insignes en remettant ses lettres de rappel.

Cette remise a eu lieu hier avec le cérémonial ordinaire.

Le comte et la comtesse Duchâtel seront reçus lundi par leurs Majestés Impériales en audience solennelle de congé et quitteront Vienne à la fin de la semaine prochaine.

Le nouvel évêque de Lauzanne

Rome, 18 février.

Le Moniteur de Rome annonce que le Pape n'a encore pris aucune décision définitive pour le choix du nouvel évêque de Lauzanne.

Les événements de Tripoli

Rome, 18 février.

L'Agence Stéphan public la dépêche suivante :

« Tripoli, 18 février.

« L'Arabe qui avait maltraité l'Italien Quattoro, a été condamné à un mois de prison, et l'officier qui commandait le poste devant lequel a eu lieu l'agression, a quinze jours.

« La nouvelle publiée par un journal d'après laquelle le résident du consul italien à Tripoli aurait été assassiné par des Arabes, est purement imaginaire.

« Il s'agit sans doute de l'incident du 26 février, au sujet duquel des pourparlers sont ouverts entre les deux gouvernements.

Les événements d'Irlande

Dublin, 18 février.

« Vingt deux prisonniers sont accusés d'avoir assassiné lord Cavendish et M. Burke, et d'avoir conspiré en vue d'assassiner d'autres fonctionnaires.

« Le conseiller municipal Carey a déclaré qu'il y avait en Angleterre, en Irlande et en Ecosse, une association ayant pour but « de tuer les tyrans ».

« Le comte Cowper, M. Forster et différents propriétaires devaient être assassinés.

« La Land-League fournissait l'argent nécessaire.

« L'audience a été renvoyée à demain.

« Il est déjà établi que trois des prévenus ont attaqué lord Cavendish et M. Burke.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

Alcools de provenance allemande introduits en France, comme vins ordinaires.

La Chambre de commerce de Lille vient d'adresser à M. le ministre du commerce la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

« Les distillateurs du Nord, ainsi que les fabricants de sucre, sont informés que des quantités considérables d'alcools allemands sont envoyés en Espagne, où elles servent à la fabrication de vins artificiels, et les remarquent avec inquiétude que ces boissons alcooliques sont reçues en France comme vins ordinaires et échappent ainsi aux droits qui frappent l'alcool étranger, tant pour le tarif des douanes (30 fr. à l'hectol.) qu'au point de vue bien plus important de la taxe intérieure (156 fr. par hectol.).

« Précédemment ces vins artificiels étaient taxés pour leur force alcoolique, le nouveau mode d'opérer cause donc un préjudice considérable et il est à regretter que les alcools français employés régulièrement au vinage et à la fabrication des boissons analogues, et plus particulièrement encore au sucre qui sert à la fabrication des vins de succropé cuvés.

« Puisque l'intérêt du Trésor français à taxer en pareil cas les produits étrangers à des droits très-élevés, il n'est pas admissible que des produits étrangers entrent chez nous en payant qu'une taxe insignifiante de 2 fr. à l'hectolitre comme vin, alors que ces vins artificiels, mélangés d'alcool à l'étranger et ayant une richesse alcoolique de 15 p. 100, par exemple, devraient régulièrement payer, tant pour la douane que pour la consommation intérieure, une taxe de 27 fr. 90 comme alcool.

« La non-application de cette taxe a produit les résultats suivants :

« En 1880, l'importation des vins d'Espagne était de . . . 5,040,140 hect.

« En 1882 elle s'est élevée à . . . 6,250,115

« Augmentation . . . 1,209,975

« Mais le mal ne fait que s'accroître, car, en comparant seulement les six derniers mois de ces deux années, on trouve pour l'importation des vins d'Espagne :

« Deuxième semestre 1880 . . . 1,824,005 hect. id. 1882 . . . 3,285,650

« Augmentation . . . 1,461,645

« Cette invasion des produits de l'Allemagne par la frontière de l'Espagne rend illusoire la protection promise aux distillateurs par l'élevage des droits de douane sur les alcools étrangers de 15 fr. à 30 fr. par hect., et elle enlève aux fabricants de sucre les ressources du marché intérieur pour le sucrage des vins, alors que le développement de la production du sucre en Allemagne leur ferme déjà, par l'abaissement des prix, les débouchés de l'exportation »

### Le Shah de Perse à Paris

Il paraît que c'est décidé : le shah de Perse visitera Paris cette année.

Nasser Eddin assistera au couronnement de son fils au mois de mai. Il visitera ensuite Berlin, Paris, Rome et Vienne.

La mission de M. Savorgnan de Brazza

Paris, 10 février.

Il est attendu le départ de M. P. Savorgnan de Brazza, le lieutenant du personnel choisi par lui pour l'accompagner dans son prochain voyage au Congo.

«Etat-major» MM. Michelin, ancien élève de l'École des mines; Bindey, comptable; P. Michaud ancien élève des Arts-et-Métiers; Decaux, ancien officier, qui a fait un long séjour au Sénégal.

«Agents auxiliaires» MM. Joseph Michaud, ancien élève des Arts-et-Métiers, comme sous-officier, et qui a fait partie de l'expédition précédente; de Montagnac, a fait un séjour dans le Haut Sénégal; Eckmann, employé; Pierson, âgé de 18 ans, ancien élève de l'École des mines; Alascien; Rouf, Buffet, employés; Gorderie, Lescau, Tabureau, Henri Rochefort fils, Mabru, de Méneville et Filicoteaux.

L'explosion du Boucher

Notre correspondant particulier de Corbeil nous écrit :

« Une épouvantable explosion s'est produite ce matin (dimanche 18 février), à la poudrière du Boucher (Seine-et-Oise), 12 kilomètres de Corbeil.

« C'est à neuf heures cinquante que le malheur est arrivé. La détonation a été formidable. Toutes les vitres des maisons du voisinage ont été brisées, ou plutôt pulvérisées.

« L'atelier qui a sauté contenait environ 600 kilos de poudre. Au moment de l'explosion, il ne s'y trouvait que deux ouvriers. Les malheureux ont été pulvérisés. Quatre autres personnes ont été tuées et deux très grièvement blessées.

« L'explosion a causé dans le pays un ébranlement qui s'est fait sentir au loin, jusqu'aux environs de Choisy. »

### ROUBAIX

L'AFFAIRE DES DÉLÉGUÉS ET LA PRESSE.

Le Pays publie, en première page, un article intitulé : L'Appât de deux pêcheurs. Voici la conclusion de l'auteur, M. Albert Rogat :

« Le Conseil municipal de Roubaix a une drôle de façon de comprendre les choses. Comment ! Il est avéré que les délégués qu'il envoie à une cérémonie funèbre ont profité de la circonstance pour se saouler, qu'ils se sont fait arrêter pour ivresse publique, et il comprend que ses représentants n'ont pas porté atteinte à sa dignité ! Et bien ! nous nous demandons ce qu'il faut faire pour porter atteinte à la dignité d'un Conseil si singulièrement tolérant.

« Cette assemblée n'est nullement choquée que les hommes choisis par elle pour la représenter se comportent en parfaits ivrognes; il n'y a qu'à prendre acte de ces mœurs républicaines qui revêtent, comme au vol, de la préfecture de police.

« ALBERT ROGAT. »

Un autre organe important de la presse parisienne, le Moniteur universel, fait de même l'objet d'un article de fond dans lequel nous lisons :

« Voilà assurément des révélations curieuses et qui nous donnent une idée des mœurs de la Municipalité roubaissienne, — nous allions écrire roubaissienne, — toute recrutée, bien entendu, parmi les représentants les plus radicaux qui ont été élus à Roubaix.

« Mais ce qui est plus piquant peut-être que ces révélations elles-mêmes et que la discussion qu'elles ont soulevée, c'est le vote qui a mis un an à se faire. Sur la proposition d'un membre, M. Moreau, l'assemblée a adopté un ordre du jour ainsi conçu : « Le Conseil, convaincu que ses représentants n'ont pas porté atteinte à sa dignité, passe à l'ordre du jour. »

« C'est un camouflet pour le Maire qui avait proposé une enquête, comme nous l'avons dit plus haut. Mais aussi pourquoi ce magistrat va-t-il s'imaginer que sa dignité et celle du Conseil municipal puissent être compromises parce que quelques-uns de ses membres se sont fait ramasser par la police dans les rues de Paris ? Pourquoi n'a-t-il pas plutôt exigé que ses représentants n'aient été élus que par des électeurs qui se comportent en parfaits ivrognes ?

« M. le Préfet est venu aujourd'hui à Roubaix, pour assister à la première réunion de la commission de l'École nationale des Arts industriels, qui a lieu dans les rues de Paris. Pour ce qui est de la séance du Conseil municipal, il est le président et M. L. Allart vice-président. Cette réunion a eu lieu à la Mairie, à deux heures.

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du samedi 17 février, M. A. Scrépel a voté pour le scrutin public à la tribune, sur l'article 7 de la loi municipale.

LES CARABINIERS ROUBAISSENIENS. — La société des Carabiniers Roubaissiens a décidé que son grand concours annuel international à toutes armes commencerait le 29 avril, pour se continuer jusqu'au 10 mai.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaudement applaudis.

« Un somme, c'est une excellente soirée, qui a beaucoup intéressé les nombreux membres honoraires qui s'y étaient rendus.

« L'UNION OUVRIÈRE » a donné hier, dans son local, rue Jeanne-d'Arc, une soirée bachique qui a obtenu beaucoup de succès.

« Deux jolis chœurs ont été chantés par la Société, avec une délicatesse de nuances et un sentiment qui ont excité les braves du public.

« Diverses romances et chansons ont été dites par plusieurs amateurs, qui ont été chaud